

NOTE DE SYNTHÈSE PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES FAMILLES



ENJEU

La situation socioéconomique est l'un des principaux déterminants de la santé et du bien-être et a des conséquences partout, qu'il s'agisse de la nutrition ou de l'alimentation, du logement, de l'eau potable, du développement de la petite enfance, des résultats scolaires ou de l'accès aux médicaments sur ordonnance et des services médicaux. La pauvreté des enfants et des familles est un enjeu complexe multidimensionnel et souvent cyclique. Pour éradiquer la pauvreté, il faut respecter les droits les plus fondamentaux des enfants et des adolescents et s'assurer qu'ils possèdent les bases nécessaires à leur développement sain et à leur future prospérité.

Les groupes toujours marginalisés, y compris les communautés autochtones, les récents immigrants et réfugiés, les personnes ayant des handicaps, les familles monoparentales, les adolescents et les communautés LGBTQI2S+ courent un fort risque de vivre dans la pauvreté. Le taux de pauvreté varie énormément selon les régions du Canada, de 14 % au Québec à 38 % dans les territoires.

UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Depuis trop longtemps, le Canada a systématiquement sous-investi dans la santé et le bien-être des enfants et des adolescents. D'après le Bilan Innocenti 16 de l'UNICEF publié en 2020, la position internationale du Canada a reculé au 30^e rang de 38 pays pour ce qui est de la santé physique des enfants et au 31^e rang pour ce qui est de leur santé mentale. Le Canada investit seulement 1,68 % de son PNB dans des politiques et des investissements visant directement les enfants et leur famille – bien en deçà de la moyenne de 2,38 % pour les pays de l'OCDE.

Pour favoriser des mesures significatives et percutantes qui amélioreront la santé et le bien-être, le Canada a besoin d'une Stratégie nationale pour les enfants et les adolescents qui respecte leurs droits à un niveau de vie décent. L'une des priorités importantes devrait être accordée à la réduction de la pauvreté chez les enfants et les familles par l'atténuation des méfaits à court et à long terme. Une stratégie détaillée aux cibles claires et des mesures de responsabilisation publique contribueraient à garantir que les besoins et les voix des enfants et des adolescents soient respectés et priorités comme il se doit dans les décisions et l'affectation des budgets du gouvernement.

SORTIR PLUS DE FAMILLES DE LA PAUVRETÉ

Après des années de réduction importante des taux de pauvreté chez les enfants, associés à l'adoption de l'Allocation canadienne pour enfants, 2022 a marqué la plus forte augmentation annuelle de la pauvreté jamais enregistrée chez les enfants, pour un écart de 2,5 % par rapport à 2021. Pour éviter d'effacer les progrès récents, il est essentiel d'accroître la capacité de cette allocation à sortir plus de familles de la pauvreté.

RECOMMANDATIONS

1. **Élaborer une Stratégie nationale des enfants et des adolescents qui fait progresser la santé et le bien-être et respecter le droit à un niveau de vie décent.**
2. **Améliorer la capacité de l'Allocation canadienne pour enfants à sortir plus de familles de la pauvreté par le redressement du seuil du revenu familial net rajusté auquel les prestations commencent à diminuer et par l'adoption d'un supplément pour les familles aux prises avec une pauvreté économique extrême.**
3. **Prioriser le logement parmi les enjeux de santé publique et s'assurer que des initiatives politiques soient expressément éclairées par les répercussions du logement sur la santé des enfants et des adolescents.**
4. **Accroître les investissements dans le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour soutenir les travailleurs avec efficacité et assurer l'accès à des services d'apprentissage et de garde de qualité pour tous.**

L'un des moyens de réaliser cet objectif consiste à redresser le seuil de revenu familial net rajusté auquel les prestations commencent à diminuer et à adopter un supplément pour les familles aux prises avec une pauvreté économique extrême (définie dans la *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* comme un revenu inférieur à 75 % du seuil de pauvreté). En 2024-2025, l'Allocation canadienne pour enfants commence à être abaissée lorsque le revenu familial net rajusté d'un ménage atteint 36 502 \$. C'est beaucoup trop bas, particulièrement dans le contexte de la crise du coût de la vie actuelle. Pour améliorer l'efficacité de l'allocation à atteindre les personnes qui en ont le plus besoin, un supplément destiné aux familles aux prises avec une pauvreté économique extrême s'impose également. En 2022, 9,5 % des Canadiens âgés de 24 ans ou moins vivaient dans une pauvreté économique extrême – presque deux fois la moyenne nationale (5 %). Un supplément ciblé sortirait plus de familles de la pauvreté et améliorerait leur santé et leur développement globaux.

L'augmentation de l'insécurité alimentaire est étroitement liée à la récente hausse de la pauvreté chez les enfants. En fait, les enfants présentent le plus haut taux d'insécurité alimentaire de tous les groupes d'âge, soit 24 % en 2022. Une bonne nutrition pendant l'enfance et l'adolescence revêt une importance cruciale pour optimiser la santé, le développement et les résultats scolaires. En mars 2023, près de deux millions de visites aux banques alimentaires ont été recensées au Canada, ce qui représente une augmentation de 32 % par rapport à mars 2022. Bien que les enfants et les adolescents forment environ 20 % de la population canadienne, ils représentent le tiers de tous les utilisateurs des banques alimentaires, ce qui fait ressortir le taux démesurément élevé de pauvreté chez les adolescents et dans les familles, de même que les difficultés connexes à accéder à des repas nutritifs réguliers.

RECONNAÎTRE QUE LE LOGEMENT EST UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

En 2024, 55 % des ménages ayant des enfants ont déclaré que la hausse des coûts avait une grande incidence sur leur capacité à payer leurs dépenses quotidiennes et 38 % des Canadiens ont affirmé être très inquiets de l'abordabilité et le coût croissant des logements. En raison des coûts des logements à la hausse, le taux de personnes en situation d'itinérance a également augmenté. Entre 2018 et 2024, il a augmenté de 20 % au Canada. Les adolescents, notamment les LGBTQI2S+, sont démesurément vulnérables à l'itinérance. Au pays, 20 % de la population en situation d'itinérance sont des adolescents de 13 à 24 ans.

L'insécurité du logement peut nuire à tous les aspects de la santé physique, mentale, développementale et sociale des enfants et des adolescents. Environ 30 % des ménages du Canada habitent dans des conditions d'insalubrité ou ont des besoins impérieux en matière de logement. Les logements surpeuplés sont associés à une propagation plus rapide et plus généralisée des maladies transmissibles. Les études ont lié les logements inadéquats à une mauvaise qualité de l'air, à l'exposition au plomb, à une augmentation du risque d'asthme, à l'exposition à des dangers pour la santé et à des risques de blessures. Il est démontré que les enfants et les adolescents qui habitent dans des conditions de surpeuplement éprouvent plus de détresse psychologique et d'impuissance et n'obtiennent pas de bons résultats scolaires. Le droit à un logement convenable est reconnu dans la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* et confirmé dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants. Pour respecter ces obligations, le logement devrait être considéré et priorisé parmi les problèmes de santé publique, et les initiatives politiques qui s'y associent devraient être expressément éclairées par les répercussions du logement sur la santé des enfants et des adolescents.

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'APPRENTISSAGE ET À LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

L'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) de qualité favorisent le développement social, affectif, physique et cognitif des jeunes enfants et peuvent avoir des effets positifs permanents. Pour beaucoup trop de familles, notamment celles qui sont à faible revenu ou dont un enfant a un handicap, un AGJE de qualité est prohibitif et inaccessible. Pour répondre à ce besoin, un système d'AGJE pancanadien est en cours de formation, en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, en vue de créer des services de garde pour enfants de 10 \$ par jour. L'un des plus grands défis à un système d'AGJE pancanadien demeure le recrutement et la rétention d'éducateurs et d'éducatrices à la petite enfance. Conjointement à un accroissement des investissements pour financer l'expansion de l'ensemble du système, il faut intensifier les efforts pour bien soutenir les éducateurs et éducatrices, dont 96 % sont des femmes.

Chaque dollar investi dans l'AGJE a des résultats directs non seulement pour les enfants en développement, mais pour tout le ménage, et au bout du compte, pour l'économie canadienne. Des services d'AGJE de qualité, abordables et inclusifs contribuent au développement sain de la petite enfance, réduisent les coûts directs pour les familles et accroissent la capacité des parents et des proches à accéder au marché du travail. La pleine mise en œuvre d'un système d'AGJE accessible et approprié contribuera à réduire le taux de pauvreté chez les enfants et les familles et à surmonter les obstacles inéquitables à des services d'AGJE de qualité.